



La Foi de Toujours

« Sans la Foi, il est impossible de plaire à Dieu. » (Heb. XI, 6)

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X - Antilles et Guyane

Février
2015

Le mot de notre fondateur

« Au début du carême, je pense qu'il est excellent pour chacun d'entre nous, et particulièrement pendant l'adoration des quarante-heures, il faut nous demander où en est notre justification ; c'est-à-dire de ce passage de notre état de l'impiété à la piété, de l'injustice à la justice, de la malice à la sainteté. Où en sommes-nous ? Est-ce que vraiment nous faisons des efforts ? Est-ce que vraiment nous recherchons à gravir les degrés de cette transformation qui s'appelle la justification ? »

Parce Domine

L'Église ne tend qu'à inspirer aux fidèles l'esprit de componction, de pénitence et de recueillement pendant ces trois semaines qui précèdent le saint temps de Carême.

A la vérité, l'esprit du siècle, toujours contraire à l'esprit de l'Église et de Jésus-Christ, enseigne des maximes tout opposées. Il veut que la tristesse et le recueillement que l'Église nous prêche dans ces jours de dévotion, pour nous préparer au Carême, soient convertis en des fêtes et en une joie toutes profanes, et que ces derniers jours du carnaval, qui sont comme le prélude du saint temps du Carême, soient des jours de débauche et de



dissolutions, dévoués à des divertissements tout païens et aux spectacles. C'est ce dérèglement devenu si commun et si universel, qui a excité le zèle des vrais fidèles à chercher et à employer tout ce qui peut servir de digue à cet impétueux torrent ; et c'est aussi ce qui a donné occasion à l'établissement des prières solennelles des quarante heures. Ce fut vers le milieu du seizième siècle que le Seigneur inspira à quelques-uns de ses plus zélés serviteurs la pensée de dresser contre la licence du siècle, et les efforts du démon, cette contre-batterie.

L'an 1556, les Pères de la Compagnie de Jésus, établis depuis peu à Lorette, ayant appris, avec une extrême douleur, les préparatifs extraordinaires qu'on faisait dans la ville, pour une fête de carnaval, durant les trois derniers jours qui devaient précéder le mercredi des Cendres, résolurent d'employer toute leur pieuse industrie pour rendre inutile cet artifice du démon en attirant le peuple à un plus chrétien et plus saint spectacle. Ils firent dresser une décoration des plus magnifiques et d'un nouveau goût dans leur église. Le très-saint Sacrement y fut exposé durant ces trois jours. Une symphonie exquise, une musique de dévotion des



plus recherchées, remplissait tout le temps qui n'était pas occupé par les prédications, les méditations et les prières. Ce religieux artifice eut tout son effet. La nouveauté et la sainteté du spectacle, en piquant la curiosité du public, toucha les spectateurs. Les spectacles

profanes furent abandonnés, les Académies de jeux et de plaisirs furent désertes, et les parties de divertissements rompues ; les exercices de religion sanctifièrent ces trois jours, et cette nouvelle dévotion produisit des fruits si salutaires, elle fut tellement goûtée des âmes pieuses, que non seulement l'Italie, mais presque toutes les principales villes de l'Europe suivirent un si saint exemple. ♦

Réponses aux lecteurs

Y a-t-il un danger à participer aux festivités du carnaval ?

OUI pour 3 raisons :

- . Elles s'inspirent d'un rite païen
- . Elles sont incompatibles avec l'esprit de l'Église
- . Elles nous exposent à la débauche

Le carnaval s'inspire-t-il d'un rite païen ?

OUI la fête des saturnales : rite de la civilisation romaine qui était célébré en l'honneur du retour du printemps, ce qui symbolisait la renaissance de la nature.

Le temps ainsi que l'ordre du cosmos, bouleversés pendant le carnaval, sont reconstitués (nouvelle création) le mercredi des Cendres (dans les Caraïbes) par les « funérailles » du carnaval qui souvent consistent en la brûlure du roi « Vaval » représenté par un mannequin ou une poupée.

La ville devient le théâtre de défilés de gens déguisés en démons, en éléments de la nature personnifiés ou autre.

Aux Antilles Françaises et en Guyane, le carnaval a des racines fortement ancrées dans les traditions culturelles européennes car il a été importé par les colons, mais avec des apports africains et amérindiens très marqués, notamment les fêtes de moissons, fête dédiée à la fécondité et la fertilité.



Est-il bon de reproduire un rite païen ?

NON : c'est valoriser un culte jadis voué au démon contre le 1^{er} commandement : « Un seul Dieu tu adoreras et tu aimeras plus que tout. »

Quel est l'esprit de l'Église avant le Carême ?

UNE PRÉPARATION A LA PÉNITENCE. La pénitence est une vertu, donc une bonne qualité de notre âme qui, déplorant le péché comme une offense à Dieu, travaille à le réparer.

Voilà pourquoi, du dimanche de la Septuagésime (en 2015, le 1er février) jusqu'à Pâques, les ornements du prêtre sont violets et l'exclamation Alléluia « Louange à Dieu » ne se fait plus entendre. A la messe, l'Alleluia qui précédait l'Évangile est remplacé par une prière pleine de l'esprit de pénitence, appelée le Trait.



*Sainte Marie-Madeleine
pénitente*

Peut-on concilier les festivités du carnaval avec l'esprit de pénitence ?

NON : le carnaval met dans l'âme des participants une joie excessive qui leur fait perdre le contrôle d'eux-mêmes : ils deviennent comme des bêtes cherchant à assouvir leur moindre désir pendant ce laps de temps où il est possible de s'affranchir des règles et des contraintes du quotidien.

L'effet n'est autre que la débauche. Or la débauche est à l'opposé de l'esprit de pénitence : si la pénitence répare et préserve de la débauche, la débauche quant à elle éloigne et détruit l'esprit de pénitence.

Comment les festivités du carnaval nous exposent-elles à la débauche ?

AU MOYEN DE NOS 5 SENS : LA VUE est excitée à la débauche par l'impureté ou immondicité ambiante, L'OUÏE par les cris bestiaux, les battements de tambours et les fouets infernaux, L'ODORAT par les fumées d'encens écœurantes, LE GOÛT par l'ivresse et la drogue, LE TOUCHER par les gestes malpropres voire les copulations à la fois indues, effrontées, lâches (par l'emploi des contraceptifs) et bientôt cause de meurtres (les avortements).

Toute festivité nous expose-t-elle à la débauche ?

NON. Il y a des festivités qui mettent dans l'âme des participants une vraie joie, mais qui n'est pas excessive, et qui ne leur fait pas perdre le contrôle d'eux-mêmes : c'est à cela qu'il faut veiller lorsque l'on organise une fête.

Peut-on s'exposer à la débauche ?

NON : ce serait se mettre dans l'occasion de pécher. Or se mettre dans l'occasion de pécher sans une raison proportionnée est déjà un péché.

La coutume locale n'est-elle pas une raison proportionnée de nous exposer à la débauche ?

NON parce que toute coutume n'est pas bonne même chez les peuples déjà christianisés. A cause du péché originel, nous sommes inclinés au mal. Et si les missionnaires s'emploient à supprimer les mauvaises coutumes chez les peuples qu'ils évangélisent, les évêques et leurs curés doivent quant à eux faire de même chez les peuples déjà évangélisés. Voilà pourquoi déplacer l'imposition des Cendres à un autre jour que le Mercredi aux Caraïbes et en Guyane, est un scandale qui fait croire aux catholiques qu'ils peuvent participer au carnaval sans pécher.



A quels péchés s'expose-t-on en participant au carnaval ?

Les ACTEURS s'exposent à toute sortes débauches. Il s'agit de péchés mortels.

Les SIMLES SPECTATEURS (que ce soit sur place ou à la télévision) s'exposent aux péchés de mauvais exemple pour l'entourage (catholique ou non, parent ou enfant, frère-sœur ou ami) et de curiosité malsaine qui peuvent être des péchés mortels.

DONC : J'Y RENONCE et je fais PÉNITENCE. ◆

Père Mavel



**Souviens-toi du
« pourquoi ? »
de notre Guyane !**

La Mère Javouhey arrive à Mana en 1828 avec des paysans et des ouvriers afin de tenter une nouvelle implantation de colons.

Malgré des résultats florissants, la Mère se retrouve rapidement seule, les colons ayant été découragés par le Conseil Colonial. Cette perte n'eut pas beaucoup d'effets sur la petite communauté de Mana car la Mère Javouhey avait préalablement acheté des esclaves pour les libérer et les préparer à une émancipation prochaine en leur apprenant à vivre comme des hommes libres. Elle ne se trouva donc pas à court de main d'œuvre.

A l'apogée du système esclavagiste en Guyane (plus de 19000 esclaves), les idées antiesclavagistes prennent du terrain et en 1831 la traite est abolie.

L'Etat craint des troubles graves si les esclaves nouvellement libérés ne sont préparés pas à leur nouvelle condition de vie. Il désire donc que les esclaves soient émancipés selon les principes de la morale et de la religion, principes seuls garants de la stabilité de la colonie. Les spiritains sont donc reconduits dans leurs fonctions. Le ministre de la Marine écrit : « Le Séminaire du Saint-Esprit est la seule congrégation qui, par le but de son institution soit aujourd'hui en état de fournir aux colonies des ecclésiastiques recommandables pour l'œuvre délicates de la moralisation des noirs. » ♦

LA JUSTICE I

DÉFINITION

La justice, prise au sens large, est l'ensemble de toutes les vertus chrétiennes et équivaut à la perfection. On donne parfois le nom de justice à la grâce sanctifiante, d'autres fois à tout acte honnête.

La justice est la vertu qui fait rendre à chacun ce qui lui est dû. ²⁵⁶

C'est une vertu cardinale parce qu'elle règle nos mœurs en les rendant honnêtes et conformes à la loi divine et qu'elle est la base de nombreuses autres vertus.

Les vertus cardinales sont appelées ainsi, parce qu'elles sont le pivot, c'est-à-dire le soutien des autres vertus morales. ²⁵⁴

Certaines vertus dépendent de la justice, soit comme ses *parties subjectives* (les aspects qui lui sont particuliers), soit comme ses *parties intégrantes*, qui la complètent ou les perfectionnent, soit comme ses *parties potentielles*.

1 Les parties subjectives de la justice

Les différents aspects ou modes en lesquels se pratique la justice (*parties subjectives*) sont les suivants :

- ✱ La justice légale, qui dispose les citoyens à donner à la société ce qui lui est dû.
- ✱ La justice commutative, qui dispose à donner à chaque individu

ce à quoi il a droit.

- ✘ La justice distributive, qui dispose la société et nos supérieurs à répartir entre leurs sujets les coûts et les avantages d'une manière proportionnée à leurs mérites et à leurs possibilités.

2 Les parties intégrantes de la justice

Il y en a deux :

- ✘ S'éloigner du mal.
- ✘ Faire le bien.

3 Les parties potentielles de la justice

Certaines vertus annexes ou *parties potentielles* de la justice nous disposent à rendre aux autres ce qui leur est dû, mais non selon leur mérite et leur droit, qui excèdent nos possibilités.

- ✘ La *religion*, qui nous fait rendre à Dieu le culte qui lui est dû, bien que non selon son mérite, mais selon nos possibilités.
- ✘ La *piété*, qui dispose à donner respect, honneur et obéissance à ses parents, à ses supérieurs et à sa patrie.
- ✘ L'*observance*, qui fait honorer les gouvernants et qui trouve son expression la plus exacte dans l'obéissance, hommage effectif à l'autorité.

D'autres vertus rendent au prochain ce à quoi il n'a pas un droit strict. Telles sont :

- ✘ La *gratitude* qui nous fait reconnaître et rétribuer dans les limites du possible les bienfaits reçus.
- ✘ La *vengeance* ou justice vindicative qui dispose à venger raisonnablement les offenses reçues, en imposant au coupable une peine ou un châtement afin d'offrir réparation et de punir.
- ✘ La *vérité ou franchise* qui nous fait dire la vérité en un temps et un lieu opportuns.
- ✘ La *libéralité* qui nous fait dépenser raisonnablement nos richesses

au profit d'autrui.

- ✘ L'*affabilité* qui rend agréable notre conversation avec autrui.

Parmi les vertus dépendantes de la justice celle de religion a une importance particulière ; le catéchisme la considère comme la première des vertus morales. La religion règle nos rapports avec Dieu, conformément aux obligations qui découlent des trois premiers commandements du Décalogue.

LA JUSTICE VIS-À-VIS DE DIEU (1° CDT)

Nous avons déjà étudié le 2ème commandement de Dieu (cf Bulletin n° 141) et le 3ème commandement (cf Bulletin n°137). Il nous reste à traiter le 1er commandement « Tu n'auras pas d'autre Dieu que moi. »

Le premier commandement « Je suis le Seigneur ton Dieu, tu n'auras pas d'autre Dieu que moi » nous ordonne d'être religieux, c'est-à-dire de croire en Dieu et de l'aimer, de l'adorer et de le servir comme l'unique vrai Dieu, Créateur et Seigneur de toutes choses. 169

La religion est un devoir et un besoin fondamental pour tout être intelligent. Par le fait même que nous sommes des créatures, nous devons reconnaître et honorer convenablement notre Créateur et Seigneur, lui offrir l'adoration, la louange, la reconnaissance, la réparation et l'implorer quand nous en avons besoin.

La religion est la vertu qui nous fait reconnaître Dieu comme notre souverain absolu et notre totale dépendance envers lui, nous inclinant à lui rendre le culte et l'honneur qui lui sont dus.

- ✘ Elle nous impose avant tout de *croire ce que Dieu a révélé* au moyen de la vertu de foi.
- ✘ Si elle n'est pas jointes aux œuvres de charité, elle ne sert à rien. Elle exige donc que l'on observe la loi que Dieu nous a donnée et c'est dans cette observance que consiste l'*amour* que nous devons à Dieu.

- ✘ Dans l'*adoration* et dans le *service* elle nous permet d'exprimer notre foi et notre charité envers Dieu.

Le premier commandement nous défend l'impiété, la superstition, l'irréligion et, en outre, l'apostasie, l'hérésie, le doute volontaire et l'ignorance coupable des vérités de la Foi. ²⁰⁰

L'*impiété*, c'est refuser tout culte à Dieu.

La *superstition* est le culte divin ou de latrie rendu à un être qui n'est pas Dieu, ou encore à Dieu lui-même, mais d'une manière qui ne convient pas.

Tels sont :

- ✘ L'*idolâtrie*, culte de fausses divinités et de créatures.
- ✘ Le *recours au démon*, aux esprits et à tout moyen suspect pour obtenir des choses humainement impossibles.
- ✘ L'usage de *rites inconvenants, vains ou interdits* par l'Église.

L'*irréligion* est l'irrévérence envers Dieu et les choses divines, comme :

- ✘ La *tentation de Dieu*.
- ✘ La *simonie*, achat ou vente de choses spirituelles ou qui s'y rattachent.

L'*apostasie* est la renonciation, par un acte extérieur, à la foi catholique que l'on professait auparavant.

L'*hérésie* est l'obstination d'un baptisé à ne pas croire quelque vérité révélée par Dieu et enseignée par l'Église : tels les évangéliques.

L'*ignorance coupable des vérités de la foi* consiste à se dérober à l'étude du catéchisme par négligence.



Souviens-toi du « pourquoi ? » de notre Martinique !

Cette époque fut « l'âge d'Or » du diocèse martiniquais. L'évêque était aimé de son clergé et de ses diocésains... jusqu'à ce qu'une guerre intestine éclate au sein même du siège épiscopal.

Monseigneur Carméné avait nommé « Vicaire Général » son neveu, l'Abbé Riou. Jeune, intelligent, mais d'une conduite peu appréciée, il avait été inscrit au Cadre du Clergé martiniquais en 1880. Nommé vicaire du Mouillage à St Pierre, et secrétaire particulier de l'Evêque, il remplit aussi la fonction d'Aumônier de l'Hôpital Militaire de la ville.

A la mort de l'Abbé Gosse, il prit sa place comme Vicaire Général.

Quelques années plus tard, en 1893, Monseigneur Carméné partait en congé.

Le décret officiel organisant les Diocèses coloniaux stipulait « qu'en cas de vacance (décès de l'Evêque), le premier Vicaire Général administrerait le Diocèse. » mais en cas de congé, ce Premier Vicaire était aussi, généralement « choisi » comme Administrateur.

Monseigneur Carméné partagea la charge entre ses deux Vicaires, ce qui était illégal. Le premier, l'Abbé Cudennec, s'en plaignit à l'Evêque, ajoutant qu'il le ferait savoir au Nonce.

Le Ministre en eut également connaissance. Il annula la décision de l'Evêque, et nomma L'Abbé Cudennec seul Administrateur. L'Abbé Riou fut, de ce fait, privé de son titre de « second Administrateur » et, pour une raison inconnue, déchargé aussi de l'aumônerie de l'Hôpital Militaire.

Celui-ci se trouvant dans la Paroisse du Mouillage, l'Abbé Cudennec, Curé de la Paroisse, en prit naturellement la charge restée vacante. ♦

Par Emel

Souviens-toi du « pourquoi ? » de notre Guadeloupe !



Il s'agit de s'attribuer à lui-même (Père Paradis) une augmentation d'honoraires de 50 %, immédiate, sans palier et avec effet rétroactif, rendue nécessaire du fait qu'il possède « un cheval et un domestique » et d'améliorer le salaire des employés.

Il « propose », avec les mêmes subtilités diplomatiques, la confection de bancs, l'aménagement du bureau paroissial « pour remplacer l'actuel qui est situé dans un endroit sombre et exposé à un vent formidable quand nous ouvrons la porte ».

Mais il devient impératif pour réclamer « le bienfait de l'électricité » à l'installation de laquelle il est prêt à participer de sa poche sous forme d'achat d'une nouvelle dynamo.

Une réponse épiscopale toute d'onction et de nuances entreprend de modérer ses ardeurs. Le temps lui manqua pour les réalisations, car l'abbé Lucien Morisset venait d'être nommé, en titre, curé de Vieux-Habitants. Il s'intitulera longtemps le plus jeune curé de la plus vieille paroisse.

Trois mois après, il devait présenter un rapport à Mgr Gay, effectuant une visite. N'ayant pas eu le temps de faire vraiment leur connaissance, le jeune curé souligne le bon esprit de ses ouailles, en dépit, ajoute-t-il, de leur réputation de « gens terribles ». En effet, c'est ce qu'on entend partout en Guadeloupe, affirmer des Vieux-Habitants. Cette réputation vient sans doute de son origine si marquée d'esprit d'indépendance.

En somme, l'objet de trois siècles d'activités apostoliques ou matérielles demeure, en définitive, l'église. A toutes les époques, elle occupe le centre d'intérêt des fidèles comme de leurs pasteurs, et vraiment elle est le cœur de la cité. A son ombre dorment ceux qui bâtirent Vieux-Habitants.

En 1948 on vient à parler, pour la première fois, d'agrandissements. La population ne cesse de s'accroître. Près de 300 enfants reçoivent chaque année le baptême, et ils sont 800 de 7 ans et plus à suivre le cours d'instruction religieuse. L'église est devenue manifestement trop petite.

Le Père Morisset va s'attaquer à une œuvre de longue haleine dont la poursuite lui causera souvent du tourment et de lourds soucis. ◆

LA VIE AU PRIEURÉ

Plusieurs rendez-vous au prieuré ont ponctué ce mois de janvier : le traditionnel dimanche de l'Épiphanie où une fois de plus nous avons tiré les rois; la 2^{ème} réunion du mouvement catholique des familles qui cette fois-ci rassembla 6 couples, les patronages et l'atelier cuisine des amis de saint Jean Bosco qui ont su régaler les fidèles le dimanche par leurs galettes de qualité, enfin la visite de monsieur l'abbé Bouchacourt supérieur du district de France !



Une fois de plus les fidèles se sont montrés des plus accueillants tant en Martinique qu'en Guadeloupe où il n'a pas manqué de bénir les nouveaux appartements des pères.

la chapelle se dessinent. En attendant le père Quigley continue d'améliorer le décorum du chœur ; ce qui nous vaut la visite de sa mère venue lui prêter main forte pendant que

le père Claret, quant à lui, se rend en famille et en session sans oublier d'être présent à la cérémonie de prise de soutane de l'abbé Gautier LUNDI qui vécut un an parmi nous en vue de préparer son entrée au séminaire.



Le Saint du mois

Blaise naquit dans une illustre famille de Sébaste, ville de l'Arménie, vers la fin du III^e siècle. Jeune, il s'adonna à l'étude des belles-lettres et devint ensuite habile dans l'art de la médecine.

Touché par la grâce cette jeune âme pleine de qualités naturelles se convertit au catholicisme

C'est en cette période que Dioclétien déchaîna la dixième persécution. L'évêque de la ville étant le premier condamné, aussitôt, les fidèles d'une voix unanime élisent Blaise à la place du martyr (309). Cependant après son sacre, comme il sentait l'impossibilité d'exercer son ministère dans un milieu où il serait bientôt découvert, il quitta la ville pour se retirer dans une grotte du mont Argée, à quelques milles de Sébaste.

Cependant, l'évêque ne se désintéressait pas de ses fidèles. Plusieurs fois, quittant sa retraite, il s'en fut consoler et soutenir les chrétiens, n'hésitant pas à pénétrer dans les prisons où les confesseurs de la foi gémissaient dans l'attente du martyre. En 312 Constantin donna la liberté de culte aux catholiques ce qui permit à Blaise de rentrer dans sa ville épiscopale. Mais ce n'était qu'une trêve moins de deux ans après, Licinius, attaqua l'Eglise et Blaise de reprendre le chemin du mont Argée.

Blaise fut rapidement découvert par les païens qui vinrent l'arrêter dans sa caverne. En cours de route, il les exhortait à se convertir au Christ,

tandis qu'on lui apportait de tous côtés des enfants et des malades l'évêque, ému de pitié, leur imposait les mains, bénissant les enfants et guérissant les malades.

Or lors de son passage une pauvre mère le supplia de le guérir son enfant qui avait avalé une arête de poisson, et était en danger de mort. Blaise, touché de compassion, imposa les mains au malade, traça sur sa gorge le signe de la croix, en demandant à Notre-Seigneur de délivrer l'enfant et, ajoutent les *Actes*, de secourir tous ceux qui, dans des maux de ce genre, se recommanderaient à lui. L'enfant fut aussitôt guéri.

Arrivé à Sébaste Agricola chercha d'abord à le gagner par les flatte-ries :

- Réjouis-toi, lui dit-il, Blaise, ami des dieux !

L'évêque répondit :

- tes dieux ne sont que des démons qui brûleront dans les flammes éternelles avec leurs adorateurs. Je ne puis donc, ô gouverneur, être leur ami.

Agricola, irrité de ce langage, fit fouetter le saint évêque, puis ordonna de le conduire dans sa prison. Quelques jours après, le fonctionnaire impérial, le fit à nouveau comparaître et le menaça des plus affreux supplices s'il ne sacrifiait pas aux idoles.

Le voyant inflexible dans sa résolution, il ordonna de l'attacher à un chevalet, et on lui en déchira le dos

avec des peignes de fer. Les tortures ne faisaient qu'exalter le courage de Blaise ; ce que voyant, le gouverneur le renvoya en prison.

Au bout de quelques jours, Agricola qui voulait en finir le convoqua et lui dit :

- *Ton Christ, que tu dis être Dieu, ne te sauvera pas, si je te fais précipiter dans les profondeurs de l'étang voisin, viens et sacrifie aux dieux*

- *Insensé ! lui repartit Blaise, Le Christ, n'a-t-il pas marché sur la mer comme sur la terre ferme, et n'a-t-il pas ordonné au Prince des apôtres, Pierre, d'y marcher à sa suite ? Ce qu'il a fait pour son apôtre, il peut le renouveler pour moi, le dernier de ses serviteurs.*

Le gouverneur, piqué au vif, fit conduire Blaise sur le bord de l'étang. L'évêque traça sur l'eau le signe de la croix, et elle devint aussitôt solide comme une glace épaisse, alors marchant d'un pas rapide sur l'eau, l'évêque gagna le milieu de l'étang. Là il s'assit et interpella ainsi le gouverneur et tous les assistants :

- *Si vos dieux ont quelque puissance, ou si vous avez en eux quelque confiance, entrez aussi dans les eaux,*

et, au nom de vos dieux, marchez sur les flots, afin de faire éclater leur pouvoir.

A ces paroles du serviteur du Christ, soixante-cinq hommes, invoquant le secours des dieux, se précipitèrent bravement vers lui, mais ils furent bien vite engloutis.

Blaise se leva et, de la même manière miraculeuse dont il y était venu, il sortit de l'étang, et tout le peuple qui se pressait sur le bord le vit éclatant de lumière et rayonnant de joie. Il se mit à genoux, levant les mains, et dirigeant ses regards vers le ciel et eut alors la tête tranchée. C'était le 3 février 316.

Après sa mort l'Eglise romaine encourage grandement les fidèles à recourir à l'évêque pour être guéris ou préservés des maux de gorge par la bénédiction des cierges en la fête de saint Blaise. Le

prêtre prend deux cierges bénits, les approche entre-croisés du cou des fidèles et les tient ainsi en prononçant, toujours en latin, la formule suivante : « Par l'intercession de saint Blaise, évêque et martyr, que Dieu te délivre du mal de gorge et de tout autre mal. Au nom du Père... » ♦

Père Quigley



Saint Blaise
Fête le 3 février

Martinique

☎ 05.96.70.04.67

- ◆ Réunion de Marie Reine des Cœurs
☞ *Vendredi 6 février*
☞ *Vendredi 6 mars*
- ◆ Cours de doctrine pour adultes (de 17h45 à 18h15 à la chapelle).
☞ *Mardis 3, 10, 24 février*
- ◆ Patronage
(14h30-17h30 au prieuré)
☞ *Samedi 14 et 28 février*
- ◆ Amis de st Jean Bosco
(17h-19h30 au prieuré)
☞ *Mercredi 25 février*

Nos prochains rendez-vous.
Venez-y nombreux !

Guadeloupe

☎ 06.90.12.80.93

Guyane

☎ 06.96.79.57.88

- SEMAINE SAINTE 2015**
- ☞ **Samedi 28 mars**
à Matoury
 - ☞ **Dimanche 29 mars**
9h30 à Matoury
 - ☞ **Lundi, Mardi Saints**
à Mana
 - ☞ **Mercredi Saint**
à Cayenne
 - ☞ **Jeudi Saint**
17h à Matoury
 - ☞ **Vendredi**
17h à Matoury
 - ☞ **Samedi Saint**
22h à Matoury
 - ☞ **Dimanche 5 avril**
9h30 à Cayenne

- ◆ Réunion de la Compagnie de Marie Reine des Cœurs
à 17h30 à la chapelle
☞ *Vendredi 6 février*
☞ *Vendredi 6 mars*

Horaires habituels des offices aux Antilles - Guyane

Martinique



05.96.70.04.67

Chapelle
N. D. de la
Délivrande

64, rue Moreau-de-
Jonnès

97200 Fort-de-France
97p.martinique@fsspx.fr

- ◆ **Dimanche** : 7h00 (*messe basse*)
9h00 (*messe chantée*)
- ◆ **En semaine** : 6h30 et 11h00
- ◆ **Exposition du Saint Sacrement** : jeudi à 7h15 (chapelet)
- ◆ **Confessions et permanence** : tous les jours **de 7h30 à 10h45**
- ◆ **Catéchismes** : mardi de 17h15 à 17h45
mercredi de 14h30 à 16h30 (*au prieuré*)

Guyane

☎ 06.96.79.57.88

- ◆ **Messe** selon le programme ci-dessus
- ◆ **Confessions** durant l'heure qui précède chaque messe

Guadeloupe



06.90.12.80.93

Chapelle
N. D. de
Guadeloupe

5, Quai Lardenoy
97110 Pointe-à-Pitre

- ◆ **Dimanche** à 8h30 (*messe chantée*)
- ◆ **En semaine** : **lundi** à 6h30
vendredi à 18h00
samedi à 6h30
- ◆ **Exposition du Saint Sacrement** : samedi à 7h15 (chapelet)
- ◆ **Confessions** : avant ou après chaque messe
- ◆ **Catéchismes** : vendredi soir et samedi après-midi
- ◆ **Permanence** : le samedi de 8h00 à 12h00
le lundi de 7h15 à 12h00